



Efficacité énergétique : l'UE adopte une ligne directrice réaliste

Après une longue période de désaccord, le Parlement européen et les pays membres de l'union ont approuvé une ligne directrice commune en matière d'efficacité énergétique. Le compromis l'a finalement emporté. Grâce à la présidence danoise, la révision de la ligne directrice sur l'efficacité énergétique est sortie de l'ornière. Un accord est intervenu le 15 juin dernier lors de la réunion des ministres de l'Energie de l'Union européenne. La ligne directrice adoptée a été mise en conformité avec les réalités économiques, repoussant dans le temps l'objectif d'une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, initialement prévue pour 2020.

Le point de désaccord majeur portait sur les objectifs d'économies contraignants prévus par le projet. Les Etats membres ont exigé davantage de souplesse dans leur mise en œuvre. C'est ainsi que l'obligation pour les pays membres de rénover chaque année 3% du parc immobilier public et celle, pour les fournisseurs d'énergie, d'améliorer leur efficacité de 1,5% par an, avaient suscité une opposition compréhensible de la part des pays membres.

Pour éviter l'échec de la ligne directrice, le Parlement a fini par réduire ses ambitions. Le taux d'amélioration de 1,5% pour les entreprises énergétiques sera maintenu, mais avec des exceptions. Par exemple, les fournisseurs de pays qui ont adopté des programmes d'économies à l'échelle nationale au cours des quatre dernières années seront exemptés de cette obligation.

BUSINESSEUROPE s'était prononcé en faveur du principe de la ligne directrice, mais en s'opposant aux objectifs chiffrés de manière indifférenciée. Cette organisation faîtière européenne est ainsi parvenue à faire aboutir ses

revendications.

Council Text

European Voice